

Olivier Cadic

*Sénateur représentant les Français établis hors de France
Vice-Président de la délégation sénatoriale aux entreprises
Membre de la Commission des Affaires sociales*

Surmonter le fascisme religieux

Vous avez un parcours atypique, comment êtes-vous entré en politique ?

Domicilié au Royaume-Uni, je connaissais la Sénatrice Joëlle Garriaud Maylam, élue des Français établis hors de France. En 2005, elle cherchait quelqu'un pour lui succéder à l'AFE, l'Assemblée des Français de l'Étranger. Elle connaissait mon association « La France Libre d'Entreprendre ». Apprenant que j'avais cédé toutes mes activités, elle m'a ainsi proposé de faire de la politique, en me disant que j'avais les qualités requises. C'est arrivé à un moment où j'étais disponible et j'ai saisi l'opportunité. L'an dernier, Christophe Frassa, Sénateur sortant, m'a demandé de rejoindre la liste qu'il constituait pour les élections sénatoriales. Il pensait que, compte tenu de mes fonctions à l'Alliance centriste et à l'UDI, j'étais le plus à même d'incarner à ses côtés le rassemblement de la droite et du centre. Pari réussi, puisque je suis désormais le premier sénateur UDI des Français de l'Étranger. Je suis donc un entrepreneur qui se retrouve en politique, parce que des politiques ont ouvert la porte à un représentant de la société civile.

Vous avez un passé de jeune entrepreneur, puisque vous avez créé à 20 ans votre première entreprise... Comment jugez-vous la situation entrepreneuriale de la France ? Et que pensez-vous de la loi Macron ?

La situation est assez dramatique. Nous sommes très en retard en terme de nombre d'entreprises par rapport à nos voisins immédiats. Cette situation est due au fait que la réussite n'est pas vraiment récompensée en France. En revanche, les conséquences sont dramatiques si l'on échoue. Au Royaume-Uni, ce n'est pas grave de ne pas réussir du premier coup. L'échec est valorisé comme une expérience et vous pouvez même déduire de vos impôts l'argent perdu... En France, l'entrepreneur a la double peine. Beaucoup abandonnent, car les procédures sont très lourdes au niveau administratif et fiscal. D'autres préfèrent rester salariés. Mais, le problème ne date pas d'aujourd'hui. Il y a moins de 20 ans, je suis parti de France, sans quoi mon entreprise d'électronique aurait disparue. Il y avait 138

usines de circuits imprimés en France à l'époque. Seule une vingtaine subsistait aujourd'hui. Le problème des charges patronales est récurrent, elles sont à 13,8% en Angleterre et à 45% en France ! Dans notre pays, cela semble impossible de faire évoluer la fiscalité sur le travail, même si tout le monde est bien conscient que cela pèse de manière intolérable sur notre compétitivité. Le CICE n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est même une caricature en matière de complexité administrative. Vice-président de la délégation « entreprises » au Sénat, je me suis rendu dans la Drôme. La table ronde, constituée d'une quarantaine d'entrepreneurs, a dénoncé unanimement les lourdeurs administratives et normatives, la complexité du droit du travail, la fiscalité... Certes, des entreprises réussissent et c'est heureux. Mais c'est souvent l'arbre qui cache la forêt.

Les faits sont têtus... Il nous manque plus d'un million d'entrepreneurs !

Sur la loi Macron, regardons l'exemple du travail du dimanche. On pourra passer de 5 à 12, mais avec autorisation municipale et si un changement de maire intervient, l'entreprise est tributaire d'une personne extérieure qui va décider ! Nous avons un problème de chômage important en France, il faut tout faire pour que ceux qui veulent développer de l'activité puissent le faire.

Vous avez été aussi membre de la Commission des Finances de la section française d'Amnesty international, quel regard portez-vous sur les attentats de Paris et Copenhague ?

La sauvagerie de ces attentats a causé un véritable électrochoc. Ils nous renvoient à ceux de Toulouse de 2012. Ce n'est pas un phénomène propre à notre pays. On l'a vu en Australie, au Canada, à Boston ou Bruxelles l'an dernier... Nous devons tous faire face et ne pas mélanger nos problèmes de société avec ces horreurs. Il faut garder la tête froide. Quand les événements de « Charlie » se sont passés, j'étais au Maghreb, au Maroc, puis en Algérie. J'ai parlé avec les Algériens de leur ressenti... Cela les renvoyait au sentiment d'insécurité qu'ils ont vécu pendant les années de plomb. Certains ont vécu une jeunesse où ils étaient menacés dès qu'ils sortaient de leur maison. Ils étaient contraints de changer leurs ho-

naires et parcours pour se rendre à l'école ou l'Université.

N'avons-nous pas été trop faibles contre ceux qui prêchaient l'islamisme radical ?

Pour répondre à la décision d'arabisation prise par l'Algérie, des imams issus des Frères Musulmans égyptiens ont été recrutés, alors même qu'ils étaient poursuivis en Egypte.

Ils n'ont pas enseigné seulement l'arabe. Leur enseignement religieux a influencé certaines personnes fragiles et crédules. Les conséquences au niveau politique n'ont pas manqué de se faire sentir. Qu'avons-nous fait alors ? Certains imams se sont alors réfugiés en Europe au grand dam des autorités algériennes de l'époque. Les mêmes causes produisent donc les mêmes effets en Europe à une échelle moindre bien évidemment. Les pays du Maghreb mesurent les effets pervers de la politique d'arabisation. Les défis posés par les tenants de l'Islam radical se posent en premier lieu dans les pays musulmans. En réfléchissant avec eux pour trouver des solutions qui les aideront à surmonter ce fascisme religieux larvé, nous nous protégerons. Sinon, la mondialisation aidant, ces conflits dégèneront sur notre sol.

Aujourd'hui, je crains que nous reproduisions nos erreurs passées et que nous fassions preuve de faiblesse à l'égard de ceux qui financent l'islamisme radical pour des raisons qui leur sont propres. Mon opinion est que nous devrions nous réunir avec ces pays pour rechercher une solution.

En tant que Sénateur des Français de l'étranger, quelles sont vos actions les plus emblématiques ?

Je me bats pour que les français puissent être enseignés à tous les enfants français établis hors de France. Cela peut paraître étrange, mais aujourd'hui, la France dépense plus d'un demi-milliard d'euros pour enseigner notre langue à l'étranger, tandis que seuls 25% des enfants français en bénéficient ! Les autres sont dans un enseignement local. Résultat : une proportion non négligeable d'enfants binationaux ne parle pas le français. On estime leur nombre à environ 15% au Royaume-Uni. Au consulat d'Annaba en Algérie, la maîtrise est si difficile pour 70% d'entre eux qu'ils ont besoin d'un interprète pour



renouveler leurs papiers.

C'est le résultat d'une politique qui confie son pilotage à un système administratif. L'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger reçoit 405 millions de subventions, plus 120 millions d'euros pour les

bourses. Toutefois, seuls 25% des enfants français fréquentent ce réseau et 5% ont accès à une bourse. En laissant une grande majorité de nos compatriotes à l'écart, on a laissé prospérer un système qui s'avère fondamentalement injuste et anti-républicain. Mon objectif est de faire en sorte que tous les enfants français parlent français.

Ensuite, il y a la question de la fiscalité... Le Gouvernement voudrait faire passer une convention France-Andorre, qui, dans l'un de ses articles, envisage l'imposition à la nationalité, ce qui est contradictoire avec la vision républicaine de la fiscalité, puisque notre imposition se fait sur la territorialité. Je travaille pour que cette idée ne puisse prospérer.

Enfin, au niveau consulaire, notre objectif est que le réseau soit toujours conforme aux attentes des Français de l'étranger. De plus en plus de nos compatriotes quittent la France. Pourtant, les moyens alloués au réseau consulaire sont de plus en plus faibles, ce qui génère un effet ciseaux. Je propose que soit mis en place une nouvelle dynamique, basée sur les consuls honoraires, qui ne coûtent pratiquement rien à l'Etat et de passer à un système « Pay as you go ». Il est logique que ce soit celui qui a besoin d'un service qui le paye et pas le contribuable resté dans l'Hexagone. C'est une révolution totale du fonctionnement !

D'une manière générale, mon objectif est de faire en sorte que les coûts soient plus faibles pour le contribuable, tout en améliorant le service pour les expatriés. Il faut revoir l'ensemble des dépenses et leur pertinence, afin de rendre une dynamique à la France et aux Français établis à l'étranger. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
PATRICIA DE FIGUEIREDO